



## Groupe d'opposition « Pour St Pierre du Perray »

Fin mai 2011, j'adressais un courrier à M. le Préfet de l'Essonne pour l'informer **d'agissements du Maire** de notre commune que j'estimais **non-conformes à la Loi** et qui posaient problème. Je lui signalais trois points :

- que cette année, avant l'approbation des comptes 2010, la municipalité nous avait **refusé l'accès aux factures** payées par la commune.
- qu'il y avait une **malversation** dans l'affectation des résultats comptables 2010, malversation maintenue par le Maire malgré notre intervention en Conseil municipal relevant cette anomalie.
- que le droit d'expression des élus minoritaires n'avait pas été respecté dans la publication municipale « Spécial Budget 2011 ».

**M. le Préfet de l'Essonne** a répondu, par écrit, en me donnant raison sur ces trois points :

- pour l'accès aux factures, il a rappelé que la Loi nous donne ce droit.
- pour l'affectation irrégulière des résultats comptables, M. le Préfet a écrit qu'il avait lui aussi noté cette « anomalie », et qu'il transmettait le dossier à la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne. Il a également adressé une lettre d'observation au Maire à ce sujet.
- quant au non-respect du droit d'expression des élus, M. le Préfet a adressé un courrier au Maire, lui faisant un **rappel à la Loi**, et lui demandant de s'y conformer.

Vous pourrez retrouver copie de l'ensemble de ces courriers sur notre site internet.

**La Loi de France doit s'appliquer aussi à St Pierre du Perray !**

St Pierre du Perray, le 03 octobre 2011

**Catherine ALIQUOT-VIALAT, Roger LE NAGARD, Georges PUGIN,  
Isabelle POURCHOT, Alain ALIQUOT**, vos conseillers municipaux d'opposition.

N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre écoute.

Contact : 06 75 98 40 45

Email : catherine.aliquot@aliceadsl.fr

Visitez notre site internet : [www.pour-st-pierre-du-perray.fr](http://www.pour-st-pierre-du-perray.fr)